

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 avril 2026

# Inauguration de la chaufferie biomasse et du réseau public de chaleur de Villy-le-Pelloux

*Ce vendredi 10 avril 2026, Joël BAUD-GRASSET, Président du Syane et Charlotte BOETTNER, Maire de Villy-le-Pelloux ont inauguré la chaufferie biomasse (bois), le réseau public de chaleur, ainsi que des bâtiments communaux raccordés et rénovés énergétiquement.*

Développé et exploité en régie par Syan'Chaleur, ce réseau de "petite" taille (actuellement le plus petit exploité par le Syane) démontre qu'il est possible de déployer une chaleur renouvelable performante, y compris sur des opérations contraintes et au plus près des besoins.

Ce projet a été financé avec le soutien de l'État, via l'ADEME et le Fonds Chaleur, dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable confié par l'ADEME au Syane.

### Un projet adapté à un site contraint : réhabilitation et exigences de sécurité renforcées

La chaufferie s'inscrit dans la réhabilitation du bâtiment dédié aux services techniques. Une partie du rez-de-chaussée et du R+1 reste utilisée comme stockage pour les services techniques.

La réalisation a nécessité un effort technique particulier des entreprises, notamment sur les aspects coupe-feu de l'intégralité du process (ensemble silo re-muré complètement, vis sans fin, cheminées, local chaufferie), afin de garantir un haut niveau de sécurité et de conformité.



## Un approvisionnement de proximité

L'approvisionnement biomasse est assuré par un contrat avec l'entreprise Héritier, situé à Allonzier, à moins de 5 km du site, favorisant un circuit-court et des retombées économiques locales.

Le réseau de chaleur de Villy-le-Pelloux en quelques chiffres :

- **100 m** de longueur de réseau
- **3 bâtiments raccordés** pour **2 abonnés** : Commune de Villy-le-Pelloux et CCPC (Communauté de Communes du Pays de Cruseilles)
- **100 kW** de puissance de chaufferie bois
- Approvisionnement : bois énergie dans un rayon **50 à 100 km** (selon origine), avec une part significative très locale
- **80% depuis la mise en service dont 95% depuis 2026** grâce aux réglages réalisés de taux de couverture bois
- **390 k€ HT** d'investissement (montant estimatif)
- **140 k€ HT** de subvention de l'ADEME via le Fonds Chaleur
- **Bilan carbone équivalent à l'utilisation moyenne de 3,6 voitures thermiques contre 27 auparavant avec la chaufferie fioul, soit une baisse de 87%.**

## Le calendrier du projet

- Automne 2024 : consultation des entreprises
- Mai 2025 : démarrage des travaux
- Octobre 2025 : mise en service du réseau de chaleur (puis montée en charge avec la mise en service de la chaudière bois en novembre 2025)

## Zoom : rénovation énergétique de la salle polyvalente (Appels à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (AAP) – 11<sup>e</sup> édition)

La commune conduit également une opération de rénovation énergétique sur la salle polyvalente (bâtiment du début XXI<sup>e</sup> siècle) :

- Subvention attribuée en 2022 (11<sup>e</sup> édition) : 60 000 €
- Surface : 535 m<sup>2</sup>
- Objectifs : 62 MWh/an d'économies d'énergie et 30 teqCO<sub>2</sub>
- Gains énergétiques escomptés : 60 %
- Montant du chantier : un peu plus de 300 000 € (hors réseau de chaleur et raccordement)

Travaux :

- Enveloppe : isolation des murs, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries
- Systèmes : raccordement au réseau de chaleur bois Syan'Chaleur, solarisation de la toiture, ventilation double-flux





*« Le futur réseau public de chaleur de Villy-le-Pelloux démontre la capacité du Syane à s'adapter aux besoins spécifiques de ses collectivités adhérentes. Grâce à ce projet, la commune et l'intercommunalité réduisent de 87% leur bilan carbone en valorisant une filière économique locale. C'est un projet exemplaire pour améliorer notre souveraineté et notre sobriété énergétique. »*

*Joël BAUD-GRASSET, Président du Syane*

*« Pour accélérer le déploiement de la chaleur renouvelable et mieux accompagner les maîtres d'ouvrages, publics et privés, l'ADEME, opérateur de l'Etat, généralise les Contrats de Chaleur Renouvelable (CCR) grâce au Fonds Chaleur. Ces contrats permettent de déléguer aux acteurs locaux l'accompagnement technique des porteurs de projet et l'instruction des demandes d'aides financières pour la réalisation des études et des installations. Aujourd'hui, plus de 95% du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes est couvert par un CCR. En Haute-Savoie, nous avons signé un contrat avec le Syane et c'est grâce à ce partenariat que le réseau de chaleur de Villy-le-Pelloux bénéficie d'un accompagnement pour concrétiser un projet local structurant, générer de l'activité économique non délocalisable, réduire nos importations d'énergies fossiles et contribuer à la souveraineté énergétique nationale. »*

*Franck DUMAITRE, directeur régional de l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes*





## Qui est le Syane ?

Le Syane est un établissement public historique du développement des énergies et du numérique en Haute-Savoie. Présidé par Joël Baud-Grasset, le Syane est un syndicat mixte qui regroupe les communes, des intercommunalités et le Département de Haute-Savoie. Le Syane apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation de leur projet, puis au suivi de leurs actions.

Depuis 1950, il travaille pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers du territoire. Aujourd'hui, son action est répartie en 7 compétences : réseaux électricité, gaz, chaleur, énergies renouvelables, éclairage public, mobilité électrique et aménagements numériques. C'est l'animateur opérationnel de la transition énergétique et l'innovation sur la Haute-Savoie pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Qui est la régie Syan'Chaleur ?

Depuis 2017, le Syane est compétent pour la création et l'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid pour l'ensemble des communes lui ayant transféré la compétence. Incluant une activité de vente de chaleur, le service proposé par le Syane, dans le cadre de cette compétence est défini comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Pour l'exercice de cette compétence et dans le cas d'une exploitation en régie par le Syndicat, le Syane a créé en 2018 une régie à simple autonomie financière : Syan'Chaleur.

Pour en savoir plus sur les projets de Syan'Chaleur :



## Qui est l'ADEME ?

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

